

La presse anarchiste semble s' être prise au tournant des saisons d'un tournis historique face au compagnonnage. Un bel article avec coordonnées des diverses associations compagnoniques dans Offensive libertaire, un presque panégyrique dans la revue du SUB-CNT... et quelques articles trouvés ici et là sur des blogs actifs et militants, ça fait drôle! Certes les arguments avancés méritent d'être retenus; et comme dirait Tonton, avoir un métier, c'est pas être manoeuvre à l'usine. Je me souviens de ses mots, lors d'une discussion: "mais qui a un métier à la CNT?" La question est importante parce qu'elle permet, de la distinction entre un emploi, une profession, une occupation ou un métier, de s'interroger sur ce qu'est le travail. D'un côté la corvée sans doute à partager, et de l'autre le plaisir de faire de son temps un temps dédié aux autres, par la magie d'un savoir-faire inéchangeable ; Le métier créatif contre la corvée incontournable. Peut-être ces questions sont-elles remises au goût du jour dans ce contexte de crise capitaliste auto-proclamée, de crise profonde de la valeur "travail", quand le profit semble le but ultime de la société ?

Pour ce qui est de la naissance et du développement du compagnonnage, je renvoie à cette profusion d'articles à la gloire d'un certain apprentissage qui apparaît préférable dans le corpus, à d'autres modes de formation (l'enseignement technique n'est que rarement cité). Cependant, le statut des apprentis, c'est à dire la réalité de leur condition sociale n'est jamais abordée dans ce qu'elle a d'humiliante, d'injuste, dans cette série d'articles frôlant la dithyrambe.

Le salaire d'un apprenti? une misère, misérable pourcentage du SMIC. Quand les patrons n'arrivent plus à trouver des esclaves apprentis, un pourcentage sur le salaire le plus bas de la convention collective est censé attirer de nouveaux jeunes. C'est le cas du bâtiment qui à force de casser des dos de papas ne trouvait plus de fistons pour prendre la relève.

Maintenant, on peut commencer à mourir au turbin pour 580 euros par mois à construire des maisons, contre 320 pour une apprentie dans le commerce qui vend du fromage et se gèle les pognes. Chez les compagnons du devoir ou d'ailleurs c'est pareil mais on meurt heureux: ça fait bien de l'être (mort ou compagnon?).

Ensuite, tout le monde sait que les patrons prennent des apprentis dans l'intérêt de la nation, pas pour se faire un peu de liquide sur le dos d'un gamin ou d'une gamine. Même pas la sécu à payer, rien, et 1500 euros de cadeau! Faudrait être con pour s'en passer! Et puis, il y a la célèbre "période d'essai": deux mois! Et que je te prends en juillet et en août comme apprentie quand mes vendeuses sont en vacances et que je te vire juste avant les deux mois d'essai, le 30 août; un classique de la petitesse "patronique" à défaut de compagnonique.

Il y aussi l'artisan qui dit qu'il n'en veut pas d'apprenti parce qu'il n'a pas le temps de s'en occuper, parce qu'il a eu des apprentis qui lui ont cradassé le chantier, certains même qui comprennent pourquoi tel ou telle apprentie a pétié les plombs. L'Etat peut multiplier les

cadeaux aux patrons, les artisans qui en sont les plus gros consommateurs ont compris: être honnête et prendre un apprenti, c'est dur. Par contre, EDF, la SNCF, VEOLIA ou la Poste, etc. C'est fou ce qu'ils cherchent comme jeunes à employer à bas prix! A en ouvrir des CFA#!

Soyons clairs: ceux qui vont en apprentissage à 16 ans, voire 15, ne sont pas des chairs à école. Pour eux, l'école ça a été pour la quasi-totalité le règne de l'injustice. Mais devenus apprentis, souvent soulagés des notes et du cartable, tous se feront voler en bossant, et pour un patron et pour un diplôme avec un salaire méprisant#.

Je me garde bien de donner quelque ordre de grandeur quant aux ruptures de contrats#, de procédures prudhommales ou pénales concernant l'apprentissage. Les chiffres sont hélas durs à avaler. On ne parlera pas dans certains secteurs comme la distribution, de la souffrance des filles apprenties soumises au machisme, voire au harcèlement. C'est si facile avec des gamines de 16 ans!

Un minimum à exiger

Un apprenti étant salarié, il doit être payé comme tel et non en pourcentage du salaire du plus mal payé de l'entreprise. Sa période de formation doit être rémunérée intégralement par l'employeur. Aucune exonération sociale n'est possible puisque l'apprenti est salarié de l'entreprise ; à l'Etat tant qu'il existe, à voir quelle peut être sa contribution. La formation en entreprise doit être effective et transférable à d'autres entreprises, dans le même métier ou un métier connexe. L'apprenti doit être protégé par un contrôle systématique qui s'assure que son salaire, son temps de travail, sa formation, la conservation de sa santé sont conformes au contrat d'apprentissage et à la législation concernant les enfants. Au regard de son âge, de la nature même de son statut de salarié en formation, des périodes de congés supplémentaires par rapport aux salariés qui ne sont pas en formation doivent être prévus, au moins égaux à ceux des étudiants en université. Cela permettra de réclamer ensuite pour tous les travailleurs le droit à avoir le temps de se former sur son temps de travail et ensuite de moins bosser. L'illusion financière est sans effet sur les rapports de classe induits par le salariat.

On voit bien que ces mesures logiques et morales (et minimales) sont inapplicables en l'état: le "financement" de pareilles mesures comme ils disent, serait ruinant pour un Etat. L'entreprise capitaliste n'aurait aucun intérêt, avec les règles proposées, à prendre des apprentis coûtant plus cher que des esclaves salariés(alors que la formation est un investissement!). Sauf dans le cas où elles auraient besoin de former des personnes que l'école ne serait plus en mesure de former, ce qui ne saurait tarder avec la casse de l'enseignement professionnel#.

Un lycéen professionnel ne coûte pas forcément plus que les exonérations de charges sociales (au détriment de la sécu), les aides publiques à l'apprentissage (au détriment de



l'état) et le fonctionnement des CFA. Mais pour une entreprise, quelle chance d'avoir à si vil prix des jeunes à former et de faire payer leur investissement en formation par la sécu et l'Etat! Avec la belle excuse que cet esclavage là, ça fait diminuer le chômage!

Vincent

1 Centre de Formation d'Apprentis, lieux de formation générale et technologique des apprentis.

2 En terme d'insertion, la plus-value qu'apporte l'apprentissage ne se fait sentir que pour des diplômés post-bac. Avant le bac, c'est galère et compagnie.

3 allez, si: de 25 à 40% selon le secteur (selon l'AGCCI)

4 petit exemple: on ne forme plus d'électromécaniciens alors que la relève pour les centrales nucléaires commence à se faire sentir... Et un bac pro en 3 ans, ça ne sera jamais un bac pro en 4 ans.